

À quoi vont servir les 1,2 milliard d'euros réservés à la transition agricole ?

© 03/09/2020 | 👤 Delphine Jeanne • 📰 Terre-net Média

Dévoilé le 3 septembre par le Premier ministre, le plan de relance de l'économie française suite à la crise sanitaire comprend un volet dédié à la transition agricole, doté de 1,2 milliard d'euros. Il s'agit d'accélérer la transition, à travers plusieurs axes : développement des pratiques agro-écologiques, modernisation des abattoirs, relance de l'agroéquipement, plan protéines... Des mesures que le ministre de l'agriculture a détaillé dans la foulée des annonces du Premier ministre.

À ne pas rater : Une interview exclusive du ministre de l'agriculture sera publiée dans les prochaines heures sur Terre-net.fr ! Restez connectés !



Le ministre
de
l'agriculture
Julien
Denormandie
a détaillé le 3
septembre le
volet agricole
du plan de
relance.
(©Terre-net
Média)

Le gouvernement a présenté le 3 septembre **le plan de relance** qui, avec 100 milliards d'euros sur deux ans, a pour mission de faire redémarrer l'économie française touchée de plein fouet par les répercussions de la crise sanitaire. Le plan comprend 70 mesures réparties en trois priorités : 35 milliards d'euros pour la compétitivité, 35 milliards d'euros pour la cohésion sociale et territoriale, et 30 milliards d'euros pour la transition énergétique, **un volet qui inclut l'agriculture et la transition agricole à hauteur de 1,2 milliard d'euros.**

Ce dernier volet se décline en trois axes, détaillés par le ministre de l'agriculture qui voit dans ce plan "un levier majeur" pour développer la souveraineté alimentaire française et favoriser l'accès de tous à une alimentation sûre, saine et durable. « Permettre à chacun de manger des produits frais français, cela implique beaucoup d'éléments de politique publique : il y a l'enjeu nutritionnel, mais c'est aussi plus écologique, et plus économe », a insisté le ministre.



EN DIRECT I Présentation du plan #FranceRelance, mesures agriculture et alimentation <https://t.co/cKkU74anr6>

— Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (@Agri_Gouv) September 3, 2020

360 M€ pour la souveraineté alimentaire

Le premier axe, doté de 360 millions d'euros, est directement ciblé sur la souveraineté alimentaire, et « financera des actions concrètes », a assuré Julien Denormandie. Il s'agit notamment du **plan protéines, doté de 100 M€** qui compléteront un abondement du Programme d'investissement d'avenir (PIA) pour le volet recherche et développement (qui fonctionne avec des appels à projets). Il vise trois objectifs : retrouver de l'indépendance par rapport aux importations de soja brésilien, aider les éleveurs doublement victimes lors des sécheresses, et travailler sur l'alimentation humaine.

Ce volet financera également **la modernisation des abattoirs et des élevages, à hauteur de 250 M€**. « Aujourd'hui, beaucoup d'abattoirs ont la volonté de faire des transformations, mais il y a une marge, où le bénéfice de leurs activités actuelles ne permet pas ces investissements. Il ne suffit pas de subir une injonction pour la réaliser », estime le ministre qui salue cet investissement majeur pour la modernisation, qui comprend également les aspects de biosécurité et de bien-être animal.

Deux mesures sont également en lien avec le renouvellement des générations : une **campagne de communication pour faire connaître l'enseignement agricole** et les métiers du vivants, et le **financement de bilans carbone**, au moment de l'installation, pour accompagner les jeunes dans la réduction de leur impact en matière de changement climatique.

Lire aussi : [Enseignement agricole - Concret et axé sur l'humain, il attire 2 000 élèves de plus qu'en 2019](#)

546 M€ pour l'accélération de la transition agro-écologique

Deuxième axe du volet agricole, « l'accélération de la transition agro-écologique », qui bénéficie de 545 M€. Il comprend le financement d'une **prime à la conversion pour les agroéquipements (135 M€)** et le financement d'un accélérateur pour financer le développement de l'équipement de demain.

Cette ligne budgétaire a également vocation à renforcer le fonds Avenir Bio et la structuration des filières (60 M€), et à permettre la **création d'un crédit d'impôt Haute valeur environnementale (HVE)**. 50 M€ sont par ailleurs fléchés vers l'accompagnement à la mise en place de haies.

Ce volet comprend aussi le développement des circuits courts, notamment via un plan de soutien aux cantines scolaires, et le financement des Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour 80 M€.

300 M€ pour l'adaptation au changement climatique

Enfin, le troisième objectif du plan est d'accompagner l'agriculture et la forêt dans la résilience au changement climatique. Environ 100 M€ permettront d'aider les agriculteurs à investir dans la protection de leurs productions.

Les 200 M€ restants sont destinés à la filière forêt-bois.

Lire également concernant la protection face aux aléas climatiques : [S'assurer, la solution face aux aléas climatiques ?](#)